



N°25  
1/08/2019



### Animateurs filières

#### Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FDGDON 64**  
[sylvie.desire@fdgdon64.fr](mailto:sylvie.desire@fdgdon64.fr)  
Suppléance : ARVALIS  
[a.carrera@arvalis.fr](mailto:a.carrera@arvalis.fr)

#### Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**  
[p.mouquot@gironde.chambagri.fr](mailto:p.mouquot@gironde.chambagri.fr)  
Suppléance :  
FDGDON 64 / ARVALIS  
[sylvie.desire@fdgdon64.fr](mailto:sylvie.desire@fdgdon64.fr)  
[a.peyhorgue@arvalis.fr](mailto:a.peyhorgue@arvalis.fr)

#### Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**  
[q.lambert@terresinovia.fr](mailto:q.lambert@terresinovia.fr)

#### Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**  
[p.mahieu@pa.chambagri.fr](mailto:p.mahieu@pa.chambagri.fr)

### Directeur de publication

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre Régionale  
Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs 87000  
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle  
autorisée avec la mention  
« extrait du bulletin de santé  
du végétal Nouvelle-Aquitaine  
Grandes cultures N°X  
du JJ/MM/2019 »**



## Edition Aquitaine

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF  
[draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2019](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2019)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

## Ce qu'il faut retenir

### Maïs

- **Stades** : de 16 feuilles à grain laiteux.
- **Sésamie** : prévision de vol de seconde génération. Peu de captures sur le début de cycle de seconde génération pour le moment.
- **Pyrale** : poursuite des captures en piège lumineux en Sud 47.
- **Heliethis** : poursuite des captures, surveillance des parcelles conseillée.
- **Chrysomèle des racines du maïs** : piégeage en sud Aquitaine.
- **Maladies** : à surveiller sur les variétés sensibles et les maïs spéciaux

### Prairies

- **Cirphis** : rappels sur ce ravageur.
- **Réseau de piégeage** : en place depuis le 29 juillet.

### Colza

- **MEMO PROPHYLAXIE** : les points clés à mettre en œuvre avant le semis.

# Maïs

La rédaction de ce bulletin s'est faite sur la base du tour de plaine maïs réalisé auprès des opérateurs économiques d'Aquitaine et sur la base des parcelles de référence mise en place : Saint Médard de Guizières (33), Blanquefort (33), Saint Jean d'Illac (33), Saint Ciers sur Gironde(33), Le Barp (33), Bourideys (33), Miramont Sensacq (40), Mimbaste (40), Castelsarrazin (40), Estibeaux (40), Estillac (47), Jusix (47), Bonnut (64), Montardon (64), Pontacq (64), Sarpourenx (64), Sendets (64).

## • Stades - Météo

Les premiers maïs semés sont au stade laitieux. D'après Céré'Obs, environ 95 % des maïs grain d'Aquitaine ont atteint le stade floraison femelle au 29 juillet, soit le même avancement qu'en 2018. Ce stade d'avancement des floraisons correspond à celui observé dans le même réseau en 2018.

Floraison mâle	floraison femelle	Floraison+15j à grain laitieux
Castel Sarrazin (40) Sarpourenx (64) Bonnut (64) Mimbaste (40) Saint Jean d'Illac semences (33)	Estibeaux (40) Sendets (64) Montsoué (40) Belis (40) Coublucq (64) Sarpourenx (64)	Saint Ciers sur Gironde(33) Blanquefort (33) Saint Médard de Guizières (33) Le Barp (33) Estillac 47 Montardon (64) Bourideys (33)

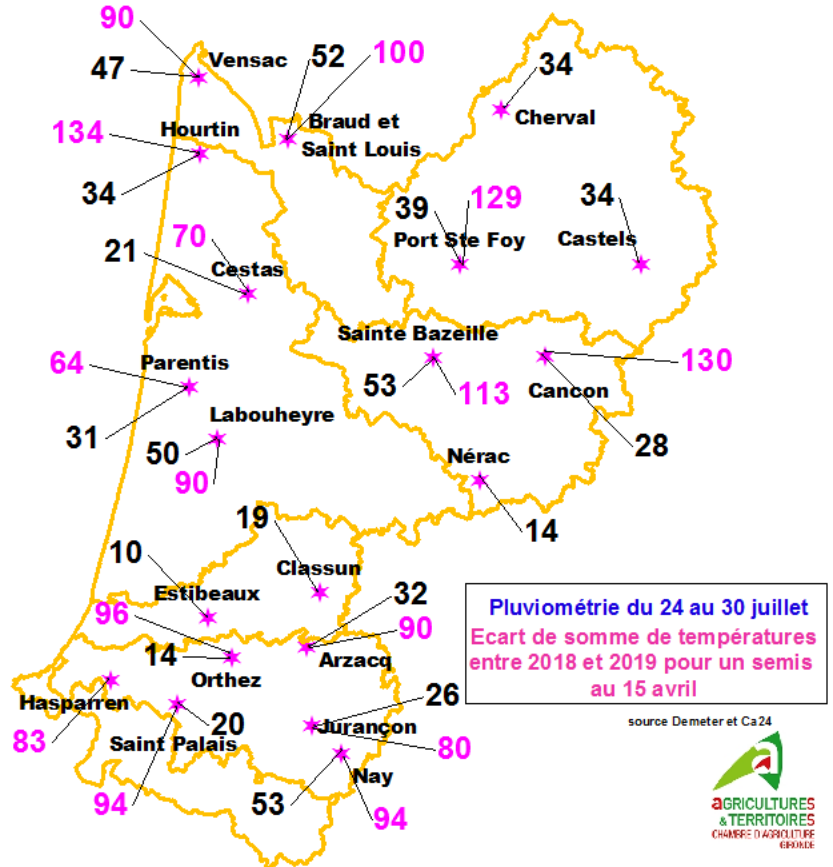
Les pluies, à partir du vendredi 26, sont venues réduire l'état de stress des maïs lié aux fortes chaleurs des 15 derniers jours. Les températures nocturnes chaudes n'ont pas permis de rattraper le retard par rapport à l'année dernière en matière de somme de températures. En revanche, si l'on compare au 15 dernières années, nous sommes dans la moyenne.

## • Sésamie

**Période de risque** : de 4 feuilles à la récolte.

**Observations** : cette semaine, on enregistre 3 captures dans 3 des 12 pièges relevés, dans les secteurs Nord 47-24 et Sables. En fin de semaine dernière, 1 seule capture avait été réalisée dans le secteur des Sables.

**Date du vol de G2 selon NONA au 30 juillet 2019** : en fonction des conditions climatiques, les dates prévues pour les repères du vol peuvent évoluer. Sur les secteurs précoces, le repère 50 % de vol sera atteint cette semaine.



Département	Secteur	Début vol (0,1%)	30% du vol	50% du vol	100% du vol
Gironde	Médoc	14 juillet	30-31 juillet	3-4 août	6-7 septembre
	Libournais	7 juillet	22-23 juillet	25-26 juillet	25 août
	Blayais	8 juillet	23-24 juillet	26-27 juillet	25 août
	Landes de Bordeaux	10 juillet	25-26 juillet	29-30 juillet	4 septembre
Pyrénées-Atlantiques	Coteaux nord Béarn	12 juillet	26-27 juillet	30-31 juillet	3 septembre
	Vallée des gaves	10 juillet	25-26 juillet	29-30 juillet	31 août
	Basse-Navarre	11 juillet	26-27 juillet	30-31 juillet	3 septembre
	Plaine de Nay	13 juillet	28-29 juillet	1 <sup>er</sup> -2 août	6 octobre
Landes	Sud Adour	10 juillet	24-25 juillet	29-30 juillet	2 septembre
	Tursan	8 juillet	23-24 juillet	26-27 juillet	30 août
	Haute-Landes	7 juillet	22-23 juillet	25-26 juillet	27 août
Lot-Et-Garonne	Coteaux du Marmandais	12 juillet	26-27 juillet	30-31 juillet	-
	Secteur de Duras	9 juillet	23-24 juillet	26-27 juillet	1 <sup>er</sup> septembre
	Vallée de Garonne	7 juillet	21-22 juillet	24-25 juillet	21 août
Dordogne	Vallée de Dordogne	17 juillet	2-3 août	7-8 août	9 septembre
	Ribéracois	10 juillet	25-26 juillet	31 juillet-1 <sup>er</sup> août	3 septembre



### Évaluation du risque

D'après le modèle NONA le pic de vol de seconde génération est atteint sur tous les secteurs sauf les plus tardifs. La période de risque maximal débiterait donc au 6 août pour les secteurs les plus précoces et au 12 août pour les secteurs tardifs. Toutefois, le piégeage étant faible actuellement, la période pourrait être légèrement décalée.

### • Pyrale

**Période de risque** : de 6 feuilles à la récolte.

**Observations** : cette semaine, on n'enregistre aucune capture de papillons en pièges à phéromone. En revanche, les pièges lumineux captures des individus sur les secteurs Sud 47 et Gaves.



**Chrysalide de pyrale**  
S. DESIRE FDGDON 64



### Évaluation du risque

Les captures sont encore peu nombreuses. Le début de vol ne semble pas encore marqué sauf en sud 47. La période de risque ne débiterait donc pas avant le 12 août.

### Méthodes alternatives

La gestion biologique de ce ravageur à l'aide de trichogrammes sera possible dès l'observation des premières pontes.

- **Heliothis (*Helicoverpa armigera*)**

**Période de risque** : floraison.

**Observations** : cette semaine 50 captures ont été réalisées. Tous les secteurs d'Aquitaine sont concernés par la présence d'heliothis. Les captures sont en diminution par rapport à la semaine dernière.

**Évaluation du risque** : les captures sont importantes et continues depuis la fin du mois de juin. Surveillez les parcelles tardives.

- **Chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera* Le conte)**

**Observations** : un nouveau foyer détecté à Serres-Sainte Marie (64) près de l'aire de repos de Lacq Audejos après les piégeages de la semaine dernière sur le site de Ger(64)

**Évaluation du risque** : les dégâts étant essentiellement causés par la larve, nous sommes actuellement hors période de risque.



**Piège à phéromone PAL ayant capturé des adultes**  
(Photo : A Peyhorgue - Arvalis)

## Maladies

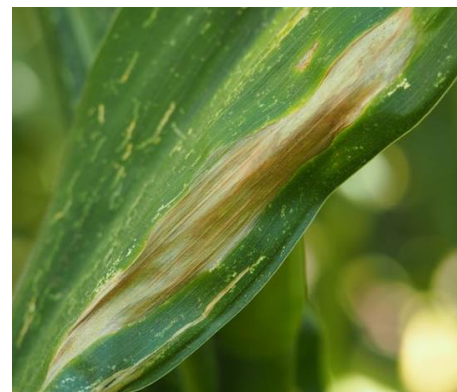
- **Helminthosporiose**

**Observations** : pas de symptôme signalé.

**Évaluation du risque :**

Les lignées de maïs semences se révèlent fréquemment sensibles à ce champignon. Les semis tardifs peuvent aussi présenter une sensibilité accrue au champignon (hybrides très précoces plutôt plus sensibles).

Les conditions climatiques de juin sont plutôt favorables à la maladie. Les maïs couchés par la tempête du 1<sup>er</sup> juillet peuvent présenter une sensibilité plus importante à la maladie. A surveiller



**Helminthosporium turcicum**  
Photo : A. Peyhorgue - Arvalis

- **Rouille (*Puccinia sorghi*)**

**Observations** : pas de signalement de rouille en parcelles de référence.

**Évaluation du risque** : Les fortes chaleurs ne sont pas favorables au développement de la maladie.



**Puccinia sorghi**  
Photo : A Peyhorgue - Arvalis

# Prairies

---

- **Les cirphis, quelques rappels sur ce ravageur des prairies**

## Trois générations, Trois vols par an

Trois générations, parfois quatre, sont observées par an.

La chenille passe l'hiver au ralenti à l'abri, en profondeur. Au printemps, son développement va s'accélérer, la première nymphose (transformation en papillon) se produit en avril-mai, le premier vol de papillons étant observé en mai. Les populations sont cependant plus importantes au moment de la 3<sup>ième</sup> génération, en septembre – octobre.

Les papillons, d'une envergure de 3 cm, sont identifiables par une tâche claire sur leurs ailes. Chaque femelle pond environ sept cents œufs qui vont éclore en dix jours. La chenille passe ensuite par différents stades de développement, selon sa taille ; elle devient très vorace lorsqu'elle atteint ses derniers stades, de 1.5 à plus de 3 cm de longueur.

En nombre limité, les chenilles consomment surtout les limbes des graminées. Lors de plus fortes proliférations, elles peuvent détruire les plantes entières et migrer d'une parcelle à l'autre.

Les jeunes chenilles vivent à l'abri de la lumière, s'alimentent surtout la nuit et sont donc difficiles à repérer. Même si les dégâts sont, le plus souvent, observés sur les parties hautes des exploitations, la noctuelle a besoin d'un milieu frais et humide pour effectuer son cycle ; il faut donc bien surveiller les bas-fonds, les bordures de ruisseaux et de forêts.

- **Le réseau de piégeage**

Il s'agit d'un réseau de pièges à phéromone, installés en bordure des prairies, principalement sur le Pays Basque où le papillon et la chenille sont le plus fréquemment présents.



**Piège à phéromone à Macaye**

Ces pièges, relevés chaque semaine entre fin juillet et fin octobre, permettent le comptage de papillons mâles qui s'y seraient laissé prendre ; peuvent ainsi être évalués la période et l'intensité des vols, et anticipée l'éventuelle présence ultérieure de larves.

Cette année, le réseau de surveillance "habituel" est doublé par un réseau d'une quinzaine de pièges connectés, eux aussi à phéromone et répartis sur le département.

## • Les observations de la semaine

Les pièges "habituels" ont été installés ce lundi 29 juillet, le réseau de pièges connectés est lui opérationnel depuis début juillet.

- Aucune chenille n'a été observée ; quelques traces de morsures, à la marge et anciennes, sont quelquefois visibles, sans certitude toutefois d'être le fait de chenilles (pas de traces de crottes notamment, et morsures très disséminées).
- Un seul papillon a été piégé, à JUXUE.
- Sur le réseau connecté, quelques papillons ont été captés autour du 14 juillet : à URRUGNE (2) et à ROQUIAGUE (1). Hors du réseau et sur la même période, des papillons ont été observés sur BONLOC et HAUT DE BOSDARROS.

On est probablement sur la période du 2<sup>ème</sup> vol de cirphis. La génération de chenilles qui en est issue provoque généralement peu de dégâts (sauf ponctuellement, comme en 2007 et 2016) : il convient donc de rester vigilant ...

## Colza

---

### MEMO PROPHYLAXIE : Les points clés à mettre en œuvre avant le semis

Les mesures prophylactiques constituent une des bases essentielles de la lutte intégrée. Ce sont des méthodes et précautions qui permettent d'éviter l'apparition et la diffusion des ravageurs et maladies tout au long du cycle de la culture.

Pour la culture du colza, 4 leviers ont fait leurs preuves pour prévenir ou limiter la vulnérabilité de la culture aux bio-agresseurs :

#### • Choix variétal

Le choix variétal est un élément clé pour la réussite de la culture. Parmi les critères de choix, la tolérance au phoma est un facteur important à prendre en compte. Pour vous aider dans le choix des variétés, Terres Inovia propose un outil d'aide à la décision intitulé MyVar (<http://www.myvar.fr/>).

#### • Mélange variétal et méligèthes

L'association d'une variété de colza haute et très précoce à floraison (par exemple ES Alicia, Troubadour, etc.) en mélange à 5-10 % avec la variété d'intérêt peut permettre de limiter l'impact du ravageur sur la variété d'intérêt dans les situations où les attaques sont modérées. Avant floraison de la variété d'intérêt, la variété haute et très précoce sera plus attractive pour les méligèthes. En cas de forte pression, les plantes pièges ne seront pas suffisantes. Une observation régulière à la parcelle est toujours nécessaire.

#### • Lutter contre le sclérotinia en interculture

CONTANS® WG est une spécialité commerciale de lutte biologique à base de spores de *Coniothyrium minitans*, champignon parasite des sclérotites de sclérotinia. En contact avec un sclérote du sol, les spores de *C. minitans* germent et altèrent les sclérotites dans un délai d'un à deux mois selon la nature du sol et le contexte climatique.

Pour être efficace, CONTANS® WG doit être mis en contact direct avec les sclérotites du sol :

- **soit par pulvérisation et incorporation avant le semis du colza**, à la dose de 1 à 2 kg/ ha. Cet usage assure une destruction des sclérotites superficiels qui permet de réduire la pression d'inoculum (émission d'ascospores qui contaminent les fleurs de colza) et limiter les attaques des tiges de colza.
- **soit par pulvérisation « de rattrapage »** à la dose de 2 kg/ ha, jusqu'au stade 4-6 feuilles du colza. Intervenir alors que des précipitations abondantes ou une irrigation sont prévues, l'eau étant nécessaire pour assurer la pénétration des spores de *C. minitans* au niveau des sclérotites. Cette solution est toutefois moins efficace que la pulvérisation et incorporation en pré-semis.
- **soit par pulvérisation sur les résidus de cultures infectés**. L'infection des sclérotites par *C. minitans* contribue à réduire le stock de sclérotites du sol et, en conséquence, à prévenir une pression parasitaire ultérieure de sclérotinia. Il s'agit d'un usage « curatif » pour la parcelle. La durée de vie de CONTANS® WG étant d'environ 12 mois, il convient de renouveler le traitement chaque année pour parvenir à moyen terme à réduire le potentiel infectieux du sol. (Source : Terres Inovia)

## • Date de semis et ravageurs d'automne

**Un objectif** : viser une levée précoce pour atteindre le stade 3-4 feuilles avant le 20 septembre et une croissance dynamique et continue à l'automne et au printemps. Un colza suffisamment développé, au moins au stade 4 feuilles, début octobre, lors de l'arrivée des grosses altises adultes est en capacité de faire face aux morsures de grosse altise sans perdre de vigueur. Pour cela, vous trouverez les leviers à mettre en œuvre pour :

- Optimiser l'implantation pour lutter contre les ravageurs : [Lien](#) article Terres Inovia
- Déterminer la bonne période de semis : [Lien](#) article Terres Inovia

### Les abeilles butinent, protégeons-les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison, en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention "abeille", **autorisé "pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles" et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.



2. Attention, la mention "abeille" sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention "abeille" rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrénoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrénoïde en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

5. **Afin d'assurer la pollinisation**, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

**Pour en savoir plus: téléchargez la plaquette "Les abeilles butinent" et la [note nationale BSV](#).**

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :** Agro d'Oc, Arterris, CAPA, CASCAP, les Chambres d'Agriculture de l'Ariège, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, Epi Salvagnacois, Groupe Caussade, Lycée d'Enseignement Général et Technologique de Toulouse-Auzeville, Qualisol, Terres du Sud, Terres Inovia, Val de Gascogne.

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).**

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "*